



Province du  
Brabant Wallon

Arrondissement  
de Nivelles

Commune  
1450 CHASTRE

A l'attention des membres  
du Conseil communal  
De et à 1450 CHASTRE

### **CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL**

**MADAME, MONSIEUR,**

*Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL qui aura lieu le mardi 30 avril 2019 à 19h00*

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Séance publique**

1. Compte communal pour l'exercice 2018 - Approbation/tco
2. Informations de la Tutelle - Prise de connaissance/st
3. Fabrique d'église Saint-Pierre de Noirmont : garantie communale pour la souscription d'un emprunt/tco
4. Marché portant sur l'accord-cadre de fournitures de livres et autres ressources – Adhésion de la commune à la centrale de marché du Ministère de la Communauté française/QG
5. Marché de travaux de pose d'installations d'éclairage public- Adhésion de la commune à la centrale d'achat ORES ASSETS/QG
6. Aménagement de la place de la Gare (phase I) : Ratification du montant de l'attribution/QG
7. Notre Maison - Désignation d'un Administrateur/st
8. Canal Zoom - Désignation du représentant communal aux Assemblées générales/st
9. Centre culturel du Brabant wallon (CCBW) - Désignation des représentants communaux aux Assemblées générales/st
10. Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces - Désignation d'un représentant à l'Assemblée générale /cvm
11. CLDR - constitution d'une Commission Locale de Développement Rural : Désignation des membres/st
12. POLICE - Sollicitation en terme d'utilisation de caméra sur le territoire de Chastre
13. ORES Assets - Assemblée générale ordinaire du 29 MAI 2019 -  
*Points portés à l'ordre du jour : 1.Présentation du rapport annuel 2018 ; 2.Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ; 3.Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2018 ; 4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 2018 ; 5.Constitution de la filiale d'ORES Assets en vue d'exercer les activités de « contact center » ; 6.Modifications statutaires ; 7.Nominations statutaires; 8.Actualisation de l'annexe 1 des statuts - Liste des associés. /.*

J.

14. SWDE - Assemblée générale extraordinaire du 28 MAI 2019 -  
*Points portés à l'ordre du jour :*
  1. *Modification des articles 3, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 35, 36, 37, 38, 41, 42, 46, 49 des statuts ;*
  2. *Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2019.*
15. SWDE - Assemblée générale ordinaire du 28 MAI 2019 -  
*Points portés à l'ordre du jour :* 1. *Rapport du Conseil d'administration ; 2. Rapport du Collège des commissaires aux comptes ; 3. Approbation des bilan, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2018 ; 4. Décharge aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes ; 5. Election de deux commissaires-réviseurs ; 6. Emoluments des deux commissaires-réviseurs élus par l'Assemblée générale ; 7. Nomination du Président du collège des commissaires aux comptes ; 8. Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2019.*
16. UVCW - Assemblée générale ordinaire -  
*Points portés à l'ordre du jour :* 1. *Comptes 2018, 2. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire, 3. Désignation de réviseur, 4. Budget 2019, 5. Remplacement d'administrateurs- Approbation - Décision/jb*
17. Personnel communal - Statut pécuniaire- Adaptation de la valeur du chèque repas - Approbation/asm
18. Les droits humains dans ma commune - Interpellation citoyenne au Conseil communal - Notification

### Huis clos

19. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, du 02/03/2019 au 05/04/2019, à l'entité pédagogique de Chastre, en remplacement de la titulaire en congé de maladie pour 6 périodes/semaine - Ratification/cvm/mg
20. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, du 02/03/2019 au 05/04/2019, à l'entité pédagogique de Chastre, en remplacement de la titulaire en congé de maladie pour 6 périodes/semaine - Ratification/cvm/ac
21. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, du 02/03/2019 au 05/04/2019, à l'entité pédagogique de Chastre, en remplacement de la titulaire en congé de maladie, pour 4 périodes/semaine - Ratification/cvm/sp
22. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire, du 25/03/2019 au 28/06/2019, à l'entité pédagogique de Blanmont, suite à l'ouverture au 25/03/2019 d'une demi-classe maternelle - Ratification/cvm/mf
23. Désignation d'un maître de psychomotricité temporaire à l'entité pédagogique de Blanmont à partir du 25 mars 2019 - Ratification/cvm/vm

**Arrêté par le Collège communal du 18 avril 2019**

**La Directrice générale ff,**

**VAN MEENSEL Cécile**



**Le Bourgmestre,**

**CHAMPAGNE Thierry**

#### Article 20

*Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.*

*Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.*

#### Article 21

*Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.*

*Pour chaque réunion du Conseil communal, un courrier joint à la convocation précisera les heures de présence des Fonctionnaires concernés.*

*Par « période » au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre une période de 60 minutes.*

*Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies peuvent prendre rendez-vous avec le fonctionnaire communal concerné afin de déterminer à quel moment précis au cours de la période envisagée ils lui feront visite, et ce, afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents.*